



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL

Le Ministre conseiller pour les affaires économiques  
Rédacteurs : Sabine HOFFERER, Jean-Christophe BROLY

A Tokyo, le 10 avril 2019

## NOTE

### Objet : Enjeux et Opportunités pour la viande bovine française au Japon

Le Japon a importé près de 3 milliards d'euros de viande bovine en 2018, soit 30 % de plus qu'en 2016. Ce marché, pour le moment largement dominé par l'Australie et les Etats-Unis, représente des gains potentiels importants pour les exportateurs français car ils exportent pour le moment moins de 2 millions d'euros. Jusqu'à présent, deux obstacles limitaient la pénétration du marché par les produits français : l'un était tarifaire avec des droits de douanes à 38,5% et l'autre, non tarifaire, interdisait l'exportation de viande bovine de plus de 30 mois. Grâce à l'APE, le premier obstacle est progressivement levé avec des droits de douanes à 27,5% dès 2019. Sachant que l'entrée en vigueur de l'accord transpacifique (TPP-11), avec des baisses de droits de douanes similaires à l'APE, a grandement bénéficié à l'Australie et aux autres pays signataires, au détriment des Etats-Unis, il est raisonnable d'espérer des résultats positifs découlant de l'entrée en vigueur de l'APE le 1<sup>er</sup> février 2019. L'obstacle de la barrière des 30 est lui en passe d'être levé pour la France, et l'issue espérée des négociations avec le Japon est la fin de l'année 2019.

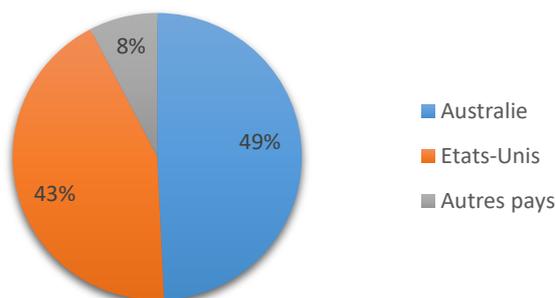
*Cette note a pour objectif de fournir un bilan des importations japonaises de viande bovine et de comparer les effets du TPP-11 et de l'APE.*

#### I- Les importations japonaises de viande bovine

Le marché de la viande bovine au Japon est dominé par l'Australie et les Etats-Unis qui ont exporté à eux seuls 2,7 milliards d'euros de viande bovine soit 90% des importations totales de viande bovine du Japon.

Les pays de l'UE sont loin, leurs exportations vers le Japon en 2018 n'atteignent pas 5 millions d'euros. De plus, les pays de l'UE à l'exception de l'Italie, ne s'inscrivent pas dans une dynamique de croissance. En effet, la Pologne, la France, les Pays-Bas, l'Irlande et le Danemark ont moins exporté en 2018 qu'en 2017. Cette baisse des exportations de l'UE peut s'expliquer par une consommation accrue de viande plus accessible venant de l'Australie et des Etats-Unis notamment. Les viandes européennes sont deux à trois fois plus chères que les viandes américaines ou australiennes.

#### Répartition des importations japonaises de viande bovine en 2018



A cela s'ajoutent des coûts de fret supérieurs en raison des volumes bien moins importants exportés par les pays de l'UE. Par exemple, en 2018, un kg de viande congelée en provenance des Etats-Unis coûtait à l'export 3.5€ pour un importateur japonais (CAF) alors qu'un kg de viande bovine française valait 11€.

L'exception des pays exportateurs de l'UE, l'Italie, doit son succès à des exportations de viande bovine très ciblées puisqu'il s'agit principalement des morceaux de carcasse frais et de morceaux congelés d'échine de bœuf. Ces deux catégories ont permis à l'Italie de multiplier par 11 la valeur de ses exportations de viande bovine entre 2016 et 2018. En effet, les exportateurs italiens ne vendaient quasiment pas de morceaux de carcasse frais en 2016 alors qu'en 2018 ils en ont exporté 10 tonnes pour une valeur de 300 000€. De même, les exportateurs italiens sont passés entre 2016 et 2018 de quelques milliers d'euros d'exportations de morceaux congelés d'échine de bœuf à plus de 100 000€.

Au contraire de l'Italie, les exportations françaises sont en forte baisse. Celle-ci est causée avant tout par la contre-performance des exportations de viande congelée désossée autre que le filet, l'épaule et la poitrine qui sont passées de 300 000€ en 2017 à 0€ en 2018. Néanmoins, une niche semble en développement avec la croissance des exportations françaises de morceaux frais de poitrine de bœuf car elles sont passées de 0€ à 50 000€ entre 2017 et 2018. Cette catégorie pourrait permettre, à la manière de l'Italie, de redynamiser nos exportations de viande bovine dans le futur en attendant la levée de la barrière des 30 mois.

Néanmoins, au vu des faibles montants cités, on comprend que ce marché n'est pas établi. Seule la levée de la barrière des 30 mois permettra aux pays exportateurs européens de se positionner dans la durée sur des segments sur lesquels ils sont compétitifs, soit sur le prix soit sur la qualité. En effet, la viande bovine française se positionnerait favorablement sur un segment premium (viande de races bouchères comme le Charolais, Aubrac, Blonde d'Aquitaine...) faiblement exploité par la production intérieure de viande de Wagyu dont le prix est très élevé, et pourrait bénéficier du réseau puissant des cuisiniers spécialisés en gastronomie française.

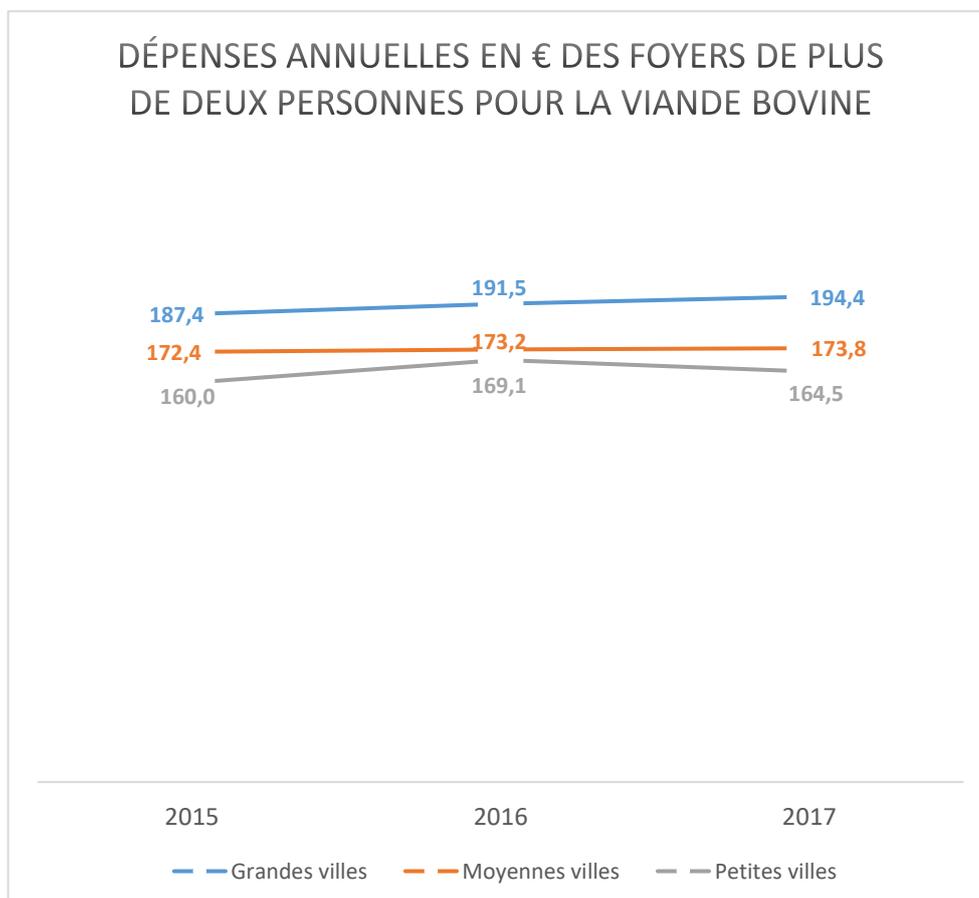
Importations japonaises de viande bovine en € (plus grands exportateurs classés par ordre décroissant de la valeur exportée en 2018)	2016	2017	2018
Total importations	2 208 000 000	2 682 000 000	2 944 000 000
Australie	1 201 000 000	1 334 000 000	1 450 000 000
Etats-Unis	841 000 000	1 154 000 000	1 269 000 000
Nouvelle-Zélande	86 000 000	86 000 000	87 000 000
Canada	43 000 000	61 000 000	78 000 000
Mexique	4 000 000	5 000 000	7 000 000
Pologne	500 000	2 200 000	1 500 000
France	1 700 000	1 400 000	1 000 000
Italie	70 000	500 000	800 000
Pays-Bas	1 500 000	1 000 000	500 000
Irlande	500 000	600 000	300 000
Danemark	1 500	200 000	80 000

## II- La consommation de viande bovine au Japon

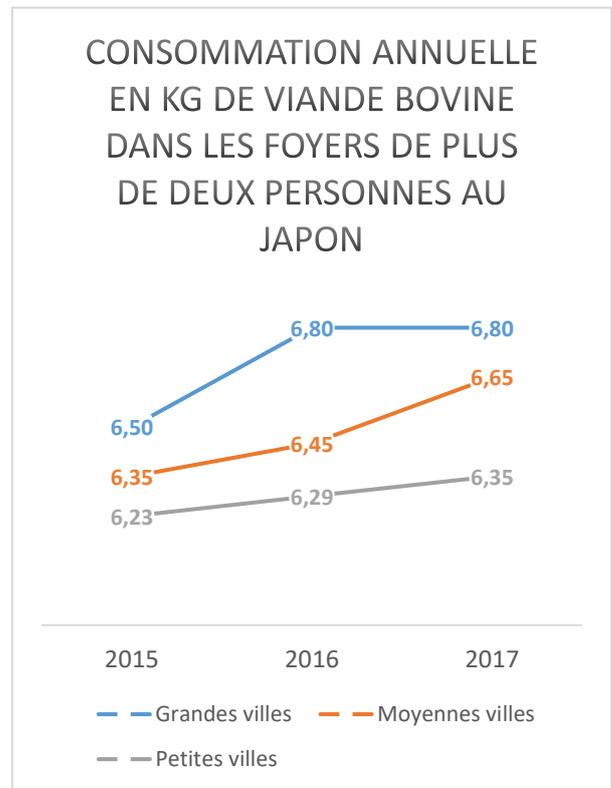
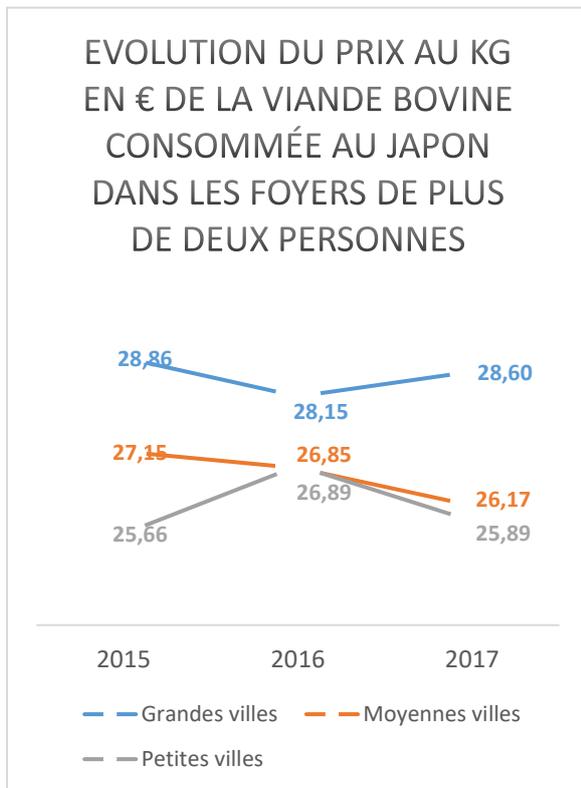
La consommation japonaise de viande bovine croît depuis 2015 dans les grandes villes comme dans les petites et moyennes villes. Une constante se dégage quant à la consommation de viande bovine par les ménages de plus de deux personnes dans ces trois types de villes différentes : les ménages ont tous dépensé plus d'argent en 2017 qu'en 2015 pour consommer de la viande bovine et ce avant tout parce que la consommation en kg a augmenté. Néanmoins, si cette augmentation de la dépense a été de 4% dans les grandes villes, 3% dans les petites villes et d'1% dans les moyennes villes, la croissance de la consommation en kg a été de 5% pour les grandes villes, 5% pour les moyennes villes et 2% pour les petites villes. Cette disparité entre augmentation de la dépense et de la consommation en kg pour les moyennes villes s'explique par une baisse du prix au kg de 4% entre 2015 et 2017.

Plus étonnant, la hausse des prix dans les grandes villes entre 2016 et 2017 n'a pas engendré une baisse de la consommation. Les habitants ont préféré dépenser 3€ de plus afin de maintenir leur consommation. De ce fait, le marché de la viande bovine est une réelle opportunité car la consommation est moins affectée par les variations de prix défavorables. En revanche, la hausse de la consommation dans les petites et moyennes villes concomitante à une baisse des prix illustre une consommation de viande de basse qualité, généralement fortement influencée par les variations de prix.

L'augmentation de la consommation de viande de bœuf est certainement liée à l'occidentalisation du régime alimentaire qui s'affirme (la consommation de pain a dépassé la consommation de riz), notamment dans les zones urbaines où l'offre de restauration occidentale est très développée et l'offre de produits diversifiée. A contrario, la consommation moins élevée de viande bovine dans les petites et moyennes villes peut s'expliquer par un mode de

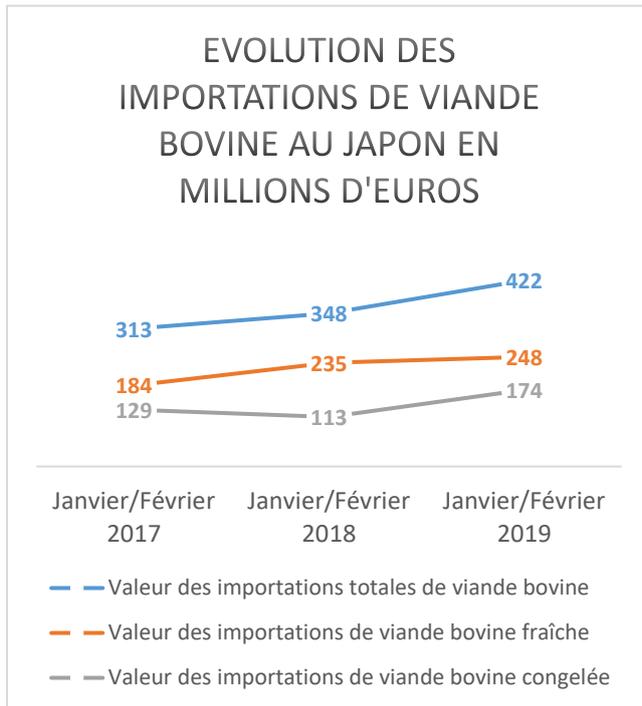


consommation plus traditionnel demeurant encore largement fondé sur du riz, des œufs et du poisson au contraire des grandes villes qui adoptent un régime influencé par les produits occidentaux. Il est important de signaler qu'au contraire des occidentaux, les Japonais consomment traditionnellement des abats et notamment des langues de bœuf.



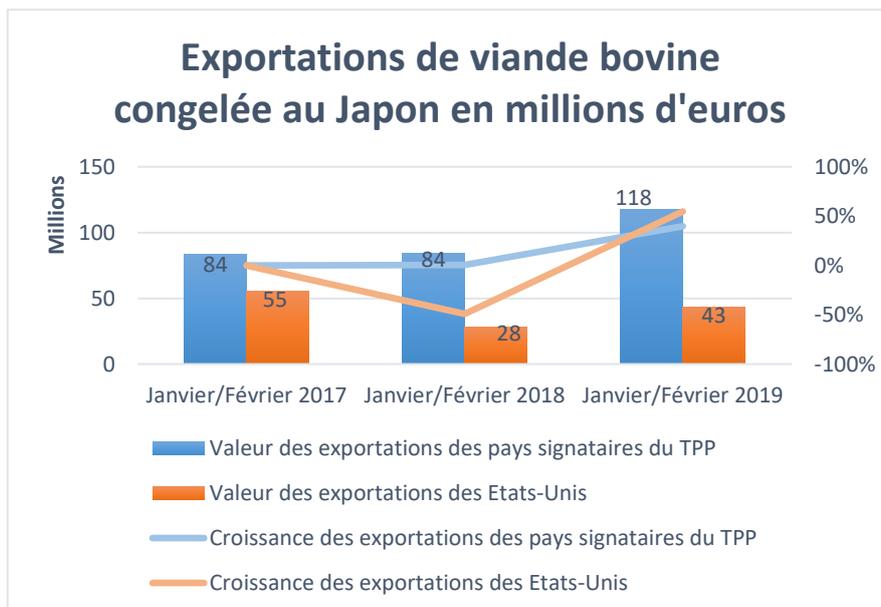
A titre de comparaison, la consommation annuelle de viande bovine pour un ménage de plus de 2 personnes en France est de 46kg.

### III- Les effets du TPP-11 et de l’APE sur le marché de la viande bovine au Japon



La valeur des importations japonaises de viande bovine a cru de 21% en comparant les mois de Janvier et Février 2019 avec ceux de 2018. Cette forte croissance est due à l’entrée en vigueur le 30 décembre 2018, de l’Accord de Partenariat Trans-Pacifique (TPP-11) signé entre le Japon et notamment l’Australie, le Canada, le Mexique et la Nouvelle-Zélande. En effet, dans le cadre du TPP-11, les droits de douane japonais sur la viande bovine congelée ont été immédiatement réduits en Janvier 2019 de 38,5% à 27,5%. Le graphique à gauche semble confirmer que cette réduction serait la cause de la hausse des exportations de viande bovine puisque c’est avant tout les exportations de viande bovine congelée qui ont augmenté (+55%) par rapport aux exportations de viande

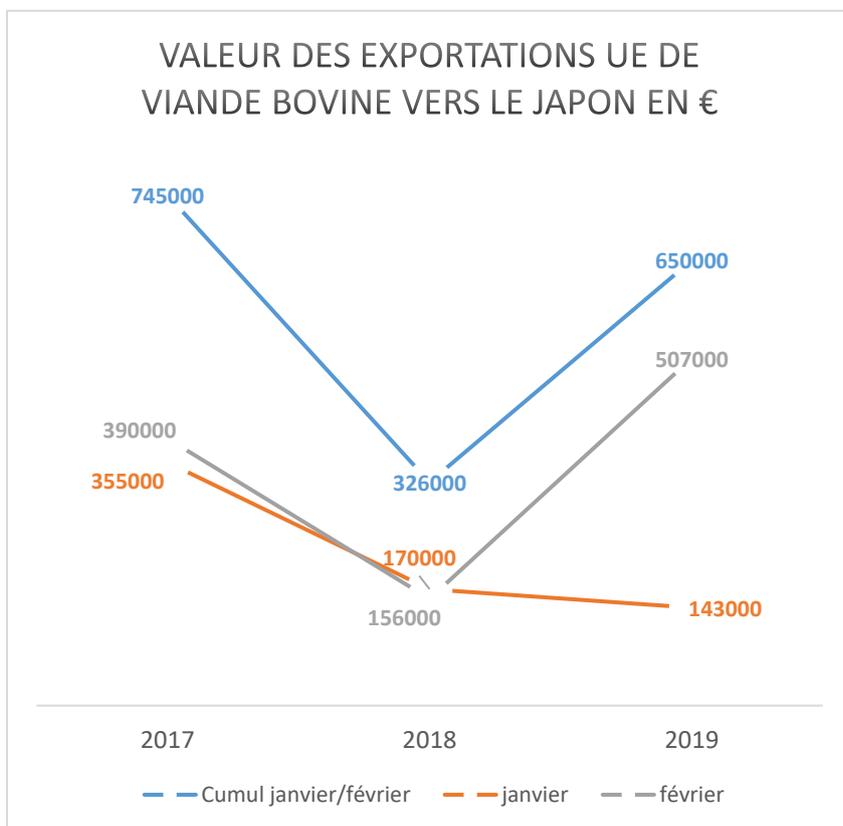
bovine fraîche (+6%). Par exemple, la valeur des exportations de viande bovine congelée du Canada a été multipliée par 3 en comparant les mois de Janvier et février 2018 avec ceux de 2019. Pour le Mexique, elle a été multipliée par 2. La forte baisse entre 2017 et 2018 pour les Etats-Unis s’explique par la mise en application de la clause de sauvegarde sur la viande bovine congelée par le Japon entre août 2017 et mars 2018. Cette clause a eu pour effet de rehausser les droits de douane de 38,5% à 50% pour les pays qui n’étaient pas couverts par un accord, en



Graphique montrant l’accroissement de l’écart entre les pays signataires du TPP-11 et les Etats-Unis à propos de la viande bovine

l'occurrence les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Canada et aussi des pays de l'UE comme la France, alors que l'Australie, en raison d'un accord bilatéral de libre-échange a pu continuer de bénéficier de droits réduits. Les parts de marchés gagnés par l'Australie durant cette période et l'avantage tarifaire conféré par le TPP-11 ont solidement porté l'Australie en tête des exportateurs de viande bovine au Japon.

Le président des Etats-Unis, qui avait désengagé les Etats-Unis du TPP-11 en janvier 2017, cherche désormais à contrer cette montée en puissance des pays signataires de l'accord en entamant des négociations bilatérales avec le Japon (Trade Agreement on Goods -TAG) dès la fin des négociations avec commerciales avec la Chine très prochainement. Le président américain a particulièrement insisté sur le besoin d'abaisser les droits de douane sur l'ensemble des produits agricoles et notamment la viande porc et de bœuf en provenance des Etats-Unis lors d'une déclaration fin mars, sous la pression des milieux agricoles, et au-delà des concessions accordées dans l'APE et le TPP (demandes auxquelles les Japonais tenteront de résister).



Les bonnes performances des pays signataires du TPP-11 laissent espérer des résultats similaires pour les pays membres de l'UE bénéficiaires de l'APE. Même si les ordres de grandeurs n'ont rien à voir puisque les Etats-Unis ont exporté près de 1,3 milliards d'euros de viande bovine en 2018 alors que les pays de l'UE ont exporté moins de 2 millions d'euros, une dynamique positive se dessine en 2019. En effet, la valeur des exportations UE de viande bovine au mois de février 2019 a été 3 fois plus importante qu'au mois de février 2018. Au contraire du

fromage ou du porc, les volumes et les stocks de viande bovine sont faibles. La possibilité d'un écoulement des stocks semble donc moins envisageable, d'autant plus que la baisse du mois de janvier 2019 par rapport au mois de janvier 2018 n'est pas conséquente (-15%). Cette performance du mois de février est en grande partie due aux exportations polonaises de parties désossées de l'épaule du bœuf qui ont atteint 350 000€. La viande irlandaise, la viande française et la viande italienne viennent compléter les exportations polonaises.

Codes douaniers	Produits	Avant l'APE	Après l'APE
0201.10-000 0201.20-000	Carcasses et pièces de bœuf non désossées fraîches	38,5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans.
0201.30-010 0201.30-030 0201.30-090	Autres pièces de bœuf sans os (poitrine, plat...) fraîches	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0202.10-000 0202.20-000	Carcasses et pièces de bœuf non désossées congelées	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0202.30-010 0202.30-090	Autres pièces de bœuf sans os (Longe, plat...) congelées	38.5%	27,5% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans
0206.10-020	Joue de bœuf	50%	39% la première année, suivi d'une baisse progressive à 9% sur 15 ans.
0206.10-011	Langue de bœuf	12.8%	0% au terme de 10 ans

## IV- Synthèse

Le marché japonais est en croissance en raison d'une occidentalisation du régime alimentaire. Cette croissance est principalement captée par l'Australie et les Etats-Unis. L'Australie a en effet bénéficié d'une exemption de la clause de sauvegarde, de l'absence de la barrière des 30 mois et jouit désormais des baisses tarifaires négociées dans le cadre du TPP-11.

Les Etats-Unis, handicapés par la clause de sauvegarde et ne bénéficiant pas des avantages du TPP-11 doivent leurs importantes exportations à une production de viande jeune et d'entrée de gamme.

Dans ce contexte, l'APE représente une belle opportunité pour les pays de l'UE puisqu'elle permet de tirer un avantage comparatif avec les Etats-Unis et rééquilibre avec les pays signataires du TPP-11.

Les effets de l'APE seront amplifiés par la levée prochaine de la barrière des 30 mois, déjà acquise par l'Irlande et prochainement par la France avec une viande qui se démarque qualitativement (sans hormones, sans OGM, et avec des qualités organoleptiques reconnues).